BIO TEST AGRO SA
Erlenauweg 17
3110 Münsingen

031 722 10 70
romandie@bio-test-agro.ch
www.bio-test-agro.ch

Contrat d'externalisation de l'apiculture

Par la présente, je confirme avoir affermé l'élevage d'abeilles de mon exploitation biologique à une personne n'étant pas responsable de mon l'exploitation (Bio Suisse : partenaires conjugaux exclus).

Pour cette raison, l'élevage d'abeilles n'est pas soumis au contrôle. Le miel produit par les colonies concernées ne doit pas être promu et commercialisé en tant que miel biologique.

L'exploitation BIO SUISSE mentionnée ci-dessous, loue son apiculture
du: **au:**

	Propriétaire	Locataire
Numéro bio		
Nom prénom		
Adresse		
NPA, lieu		
Date, signature		

Ce contrat est signé pour la durée d'une année. Sans résiliation il se prolonge tacitement d'une année.